

OU EN EST L'ORTHOGRAPHE DES TONS DU BAMBARA A LA DNAFLA ?

Boubacar DIARRA

L'une des questions les plus délicates et sujette à controverse est celle de l'orthographe du bambara. La raison essentielle en est que dans cette langue le ton joue un rôle éminemment important au niveau de la formation des mots. D'une manière générale les textes à caractère non scientifique ne comportent aucune notation des tons (2).

Si l'on décide de placer les diacritiques de tons au-dessus des caractères typographiques, il faut au préalable substituer à (è) et (ò), (ε) et (ο) respectivement. Cela fait, comment convient-il de noter les tons de la façon la plus économique possible ? C'est à cette question que Bakari COULIBALY, Linguiste Voltaïque, et moi-même avons essayé de répondre en proposant les règles suivantes, publiées dans "Etudes Linguistiques II - 2, Université de Niamey, 1980" :

(1) - Direction Nationale de l'Alphabétisation et de la Linguistique Appliquée - BAMAKO (Mali).

(2) - Une des raisons de cette lacune étant que les graphèmes officiels (è) et (ò) ne se prêtent pas au support d'autres diacritiques, notamment (´) et (`) qui servent généralement à marquer les tons haut et bas.

La notation des tons se fait en manden selon les cinq règles suivantes :

I. Règle de succession des tons

Les tons se succédant dans la plupart des mots selon l'ordre ton bas, ton haut, ton modulé, on ne marque que le premier ton haut du mot. Les tons qui le précèdent sont bas, ceux qui le suivent sont hauts.

Ainsi :

a - Lorsque tous les tons d'un mot sont hauts, ce mot porte un accent aigu sur la première syllabe.

Ex. : tágá tága
térémé téreme

b - Lorsque tous les tons d'un mot sont bas, ce mot ne porte aucun accent.

Ex. : sigi sigi
minè mine
ɲininkà ɲininka (bambara)

c - Règle générale :

Ex. : yùrùgùyùrùgù .. yuruguyurugu
ɲinìngá..... ɲiningá (jula)

2. Règle de non succession des tons

Pour des mots (très rares) qui n'obéissent pas à la règle ci-dessus, on marque tous les tons. Le ton haut est marqué par un accent aigu. Le ton bas par un accent grave.

Ex. : kúnù eísà

3. Règle de transcription du ton modulé

Le ton modulé qui caractérise la syllabe finale des substantifs définis est marqué par l'apostrophe postposée (dans les parlars où la marque du défini n'est pas un morphème segmental). Dans les autres il est marqué par un (o) ou un (e) final.

Exemples :

Schème 1.

	Défini	Indéfini
sóô	só'	só
dísi	dísi'	dísi
sárakê	sáraka'	sáraka
kúlúkúlû	kúlukulu'	kúlukulu
Fítiriwálê	Fítiriwale'	Fítiriwale

Schème 2.

sòô	so'	so
sàgâ	sage'	saga
sàbàrà	sabara'	sabara
dògòdògònin	dogodogonin'	dogodogonin

Schème 3.

jàbíbi	jabíbi	jabíbi jabibi
Fùnténi	Funténi	Funténi Funteni
jàkúma	jakúma'	jakúma jakuma
jùkunân	jukúnan'	jukúnan jukunan

Schème 4.

dóôndòlî	dóndòlî'	dóndoli
kùrùkùrù	kùrùkùrù'	kurukuru
FógôFògô	FógôFògô'	Fógofogo
sùrùkùbòcèkálámàn	sùrukubòcèkálaman'	sùrukubocekalaman

4. Règle de non confusion des tons

Les mots utiles, toujours identifiables quel que soit leur schéma tonal, ne portent aucune marque de ton. On peut toutefois marquer leur ton chaque fois que, pour des raisons pédagogiques, cela est nécessaire.

Exemples de mots de ce type :

be te bena tena na tun man ma ka ye komi bawo
sabu katugu kan la je kono ko etc...

5. Règle de compacité tonale

a - Les composés de structure complétive étant soumis à la règle de compacité tonale n'écrivent en un seul mot.

Ex. : musodén'

jíribulu'

negeeo'

musonyumanfúru'

b - Les composés de structure qualificative s'écrivent en deux mots, nonobstant la règle de compacité tonale, sauf quand ils sont consacrés par l'usage.

Ex. : muso juman'
dén júgu'
Fini Fin'
nóno kúmu'

On a par contre :

dáje'

cegwe'

cefin'.

Ces règles ont été approuvées par les linguistes d'autres pays mandenphones, après suppression des règles 4 et 5B, ce qui revient à dire que :

- 1°) La notation des tons selon les trois premières règles est systématique,
- 2°) La règle de compacité tonale ne souffre pas d'exception.

Depuis ces amendements intervenus en Juin 1981 (I), qu'est-il advenu de l'orthographe du bambara au Mali ?

Tout d'abord, l'orthographe officielle continuant d'utiliser les graphèmes (è) et (ò), il était hors de question d'utiliser les diacritiques (´) et (̀) pour marquer les tons. Dans ces conditions, la question ne se posait plus de matérialiser les tons, mais de les suggérer par l'orthographe,

(I) - Rapport de la réunion de concertation MAPE tenue à BAMAKO du 6 au 22 juin 1981 - Ronéo.

ce qui peut se faire soit par l'écriture en une seule unité des éléments dont les tons entrent en composition, soit en les séparant par des traits d'union. La première solution nous semble préférable.

Nous nous sommes donc tenus à cette seule règle de la compacité tonale. Son application s'est pourtant révélée difficile au niveau des rédacteurs de la DNAFLA. Il faut noter par ailleurs qu'ils préfèrent appliquer la règle 5 telle quelle, sans l'amendement proposé par la réunion de Bamako. L'atelier d'harmonisation de Ouagadougou, tenant compte des difficultés rencontrées dans la pratique par les usagers de la langue, n'en a pas moins décidé de "s'en tenir à l'acquis de la réunion de Bamako sur la segmentation, tout en reconnaissant que c'est l'usage qui va décider de l'application de la règle de compacité tonale". (1)

A l'heure actuelle, bien que certaines tendances s'y dessinent l'orthographe du bambara au Mali n'a pas encore trouvé sa voie, eu égard au problème du ton.

Quatre possibilités peuvent être envisagées. Nous les examinerons une à une en montrant les avantages et les inconvénients.

(1) - Rapport final de l'atelier de travail commun d'harmonisation des terminologies techniques manding et peul (tenu à Ouagadougou - République de Haute-Volta, du 3 au 9 Juin 1982) - Ronéo.

1°) Faire totalement abstraction des tons. Si cette solution est idéale pour le transcritteur, qui peut à la limite écrire séparés tous les éléments du mot composé, elle rend la lecture fastidieuse, car les réalisations tonales ne peuvent pas être faites spontanément. Il faut noter en effet que la réalisation tonale du mot composé se fait en fonction de sa structuration en déterminant - déterminé, et que lorsqu'il comporte plus de 3 éléments, la frontière entre déterminant et déterminé n'est pas prévisible. Ainsi la suite misikunkolo peut être réalisé tonalement misikun-kolo ou misi-kunkolo, le trait d'union matérialisant la frontière entre les termes du composé.

2°) Marquer le ton des seuls éléments dont le contexte ne permet pas de lever l'ambiguïté sémantique. Si les pronoms homographes a (3ème personne du singulier) et a (2ème personne du pluriel), du fait de leur très haute fréquence se verront systématiquement appliquer cette règle, il n'est pas certain que s'agissant d'autres mots, les usagers aient à l'esprit le risque d'ambiguïté, et appliquent par conséquent la règle. Celle-ci est simple, mais difficile à appliquer, dans la mesure où elle exige de l'usager une mémoire d'éléphant.

3°) Ne tenir compte du ton qu'au seul niveau de la compacité tonale, et retenir la graphie unique sans marque des diacritiques de ton.

A ce niveau le problème essentiel est de savoir si

l'on applique sans discernement la règle, ou si l'on admet des exceptions. Signalons que la compacité peut jouer dans les cadres suivants (I) :

- syntagme complétif,
- syntagme qualificatif : qualifiant adjectif,
qualifiant numéral.

Si la règle s'applique sans discernement, il faudra écrire certains syntagmes qualificatifs tantôt en une unité (type hadamadenjugu) tantôt en deux unités (type hadamadenfali) sans que l'on puisse invoquer autre chose dans le second cas que l'apposition du qualifiant.

4°) Noter les tons de façon systématique mais économique, comme proposé au début de cet article.

Si les règles proposées sont appliquées telles quelles, la lecture s'en trouvera facilitée à 100 % pratiquement, mais les usagers devront fournir beaucoup plus d'efforts pour maîtriser l'écriture.

(I) - La compacité tonale s'applique également à "l'adverbe" préposé au verbe, comme dans l'exemple a b'a wulu gosi, il le frappe comme un chien.

Compte tenu cependant de son caractère automatique, il n'est pas nécessaire à notre avis d'écrire l'adverbe et le verbe collés. Il en est de même dans la suite nominal plus numéral.

A l'heure actuelle l'orthographe de la majorité des néo-alphabètes révèle des carences notables au niveau de la morphologie et de la syntaxe. Pour ne citer que quelques exemples, les notions d'affixe, de postposition, d'éllision ne sont pas encore bien assimilées. N'empêche que les néo-alphabètes ont fixé l'image de certains mots composés courants qu'ils écrivent d'un trait pour les avoir souvent rencontrés dans les brochures et journaux de post-alphabétisation. Dans ces conditions, on peut se demander si la lecture n'influe pas positivement sur l'écriture, et si en définitive ce n'est pas de manière implicite, par le biais de la lecture, que les néo-alphabètes seront amenés à écrire le bambara en observant des règles tonales qu'ils n'auront jamais apprises théoriquement. Telle est notre sincère conviction. Mais pour atteindre un tel objectif, des étapes nous semblent nécessaires.

La pratique actuelle à la DNAFLA consiste à appliquer à la fois les systèmes (2) et (3). Une bonne maîtrise de ceux-ci devrait permettre de passer aisément à l'utilisation systématique des signes diacritiques. Cet objectif sera atteint beaucoup plus rapidement à l'école, à la faveur des cours de grammaire.